

État des lieux des normes et standards environnementaux en Afrique Centrale

Alain Rodrigue NGONDE ELON

*Stagiaire, Secrétariat pour l'évaluation environnementale en Afrique centrale
Cameroun*

Anne-Claire CHAMPENOIS

*Stagiaire, Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale
Pays-Bas*

Alain Rodrigue NGONDE ELON

NGONDE ELONG Alain Rodrigue est ingénieur en fin de formation en Hygiène-Sécurité-Sûreté Industrielle à la Faculté de Génie Industriel (FGI) de l'Université de Douala au Cameroun. Il a participé à de nombreux projets environnementaux à caractère énergétique au sein de son département : Conception et réalisation d'un bio digesteur, Chef du projet de montage d'une usine de recyclage des déchets à Douala. Il assiste le département dans la dispense des cours de Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement de 3e année ainsi que ceux de Normes et contrôle de 4e année de formation en FGI. Il est également membre de l'Association Camerounaise pour l'Évaluation Environnementale (ACAMEE). Il effectue actuellement un stage au Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) en partenariat avec la Commission for Environmental Assessment des Pays-Bas (CNEE) dans le cadre de l'inventaire des Normes et Standards Environnementaux appliqués en Afrique Centrale.

Résumé

L'objectif de cette communication est de restituer les résultats d'une étude portant sur l'inventaire des normes et standards environnementaux juridiquement applicables en Afrique Centrale. En effet, ces derniers constituent la base juridique sur laquelle devraient s'appuyer les constats de conformité ou non-conformité environnementale faits dans le cadre des évaluations environnementales. C'est ainsi que la présente étude menée dans le cadre du Programme d'Appui aux Associations Nationales pour l'Évaluation environnementale en Afrique Centrale (PAANÉAC), qui bénéficie de l'appui technique de la Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE), entend faire l'état des lieux par rapport au niveau de développement du jeu de normes et standards environnementaux. Cela dans les sept pays-membre du Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) en vue d'orienter les appuis à donner aux agences environnementales des pays et des organismes d'intégration régionale spécialisés. Les pays concernés par cette étude sont : le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine et le Rwanda. La méthodologie à suivre consiste en : i) l'inventaire sur la base d'une fiche d'enquête de l'utilisation des normes et standards et leur statut légal à faire remplir par les associations environnementales des pays participants; ii) le dépouillement et l'exploitation des résultats notamment en ce qui concerne la comparaison des normes et standards que les pays appliquent avec les normes et standards du « Pollution Prevention and Abatement Handbook » de la Société Financière Internationale et iii) la formulation d'une mouture de politique d'appui aux agences environnementales des pays et structures d'intégration régionale pertinentes. Cette étude devrait contribuer à renforcer le caractère effectif du système d'évaluation environnementale en Afrique centrale.